



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1800 /MPMBPE/DGD/DU 29 JUIL 2016

(Diffusion Générale)

**Objet : Déclaration obligatoire du FRET auprès
des Conseils des Chargeurs du Burkina Faso
Et de la République de Côte d'Ivoire**

*Réf. : Note d'information conjointe des conseils des chargeurs du
Burkina Faso et de Côte d'Ivoire du 01/06/2016*

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que, conformément à la note d'information visée en référence, il est mis en place un Guichet Unique de déclaration obligatoire de fret au sein de la représentation du Conseil Burkinabé des Chargeurs(CBC).

Les chargeurs ou leurs mandataires à cet effet devront impérativement y déclarer le fret à destination ou en provenance de la Côte d'Ivoire et/ou du Burkina Faso.

L'accomplissement de cette formalité est une condition préalable à la délivrance du Document Unique de Transport(DUT) ou du Bordereau de Suivi du Trafic Routier(BSTR).

En conséquence, la non détention de l'un ou l'autre de ces documents entrainera l'immobilisation du véhicule jusqu'à l'accomplissement de cette formalité administrative nécessaire au suivi et au contrôle du trafic des marchandises.

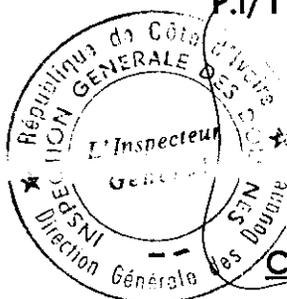
Par ailleurs ces déclarations de Fret peuvent être effectuées soit dans les locaux du Guichet Unique ou par adresse e-mail suivantes : gu.Fret@yahoo.fr; gu.Fret@gmail.com, accompagnées d'un document justificatif.

J'attache du strict respect aux dispositions de la présente qui est d'application depuis le 15 juin 2016.

Ampliations :

- MPMB/Cab
- FEDERMAR
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- FNISCI
- PAA
- PASP
- OIC
- CBC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

**P/ le Directeur Général
P./ l'Inspecteur Général**



Col. Bakomba TOURE

*Administrateur Général des Services Financiers
Commandeur de l'Ordre National*